

Comité social d'administration ministériel (CSAM)

Mardi 17 octobre 2023 9h-11h00

Intervention d'ouverture du Ministre sur la protection sociale complémentaire (PSC)

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) est un chantier d'envergure qui ajoutera une brique majeure à une politique ministérielle d'action sociale déjà très ambitieuse, et qui a évidemment toute mon attention. Elle apportera la garantie que chacun des agents bénéficiera d'une couverture santé protectrice et de haute qualité.

L'augmentation de la contribution financière du ministère en tant qu'employeur, à la couverture de ses agents est un élément fondamental de cette protection.

La situation particulière de notre ministère, que j'ai régulièrement portée en interministériel, est connue : calendrier et contenu du contrat référencé actuel, taux de couverture très important des agents, ancienneté du dispositif issu d'un dialogue social construit dans le temps.

C'est sur cette base que je continue à échanger avec nos partenaires dans le but de pouvoir mettre en place au sein du ministère dès 2025, et sans attendre 2031, un dispositif de couverture prévoyance obligatoire, en même temps que la couverture santé.

Vous le savez, l'accord ministériel concernant le volet Santé de la réforme doit permettre de décliner le dispositif prévu dans l'accord interministériel et de l'adapter aux besoins de nos agents. Certains éléments, tels que le contenu du panier de soins et la part de l'employeur à son financement doivent permettre d'assurer la mobilité des agents entre ministères, ils ne sont donc pas laissés à la négociation ministérielle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'éléments d'amélioration à discuter : notamment les options qui permettront aux agents du ministère de souscrire des couvertures plus protectrices que le panier de soins de base.

La bascule dans le nouveau dispositif est prévue pour 2025 au terme du contrat de référencement avec la MGEFI. Cela nous laisse désormais peu de temps, puisqu'après la négociation, l'appel d'offres et le choix de l'organisme, une phase d'ingénierie administrative doit être prévue. Pour autant, je suis conscient que les enjeux de ce dossier justifient de prendre son temps lorsque cela s'avère nécessaire. L'impératif opérationnel est d'assurer la permanence des couvertures au moment où nous basculerons.

Par ailleurs, je sais aussi l'importance que vous attachez au volet Prévoyance de la réforme. Je la partage. La situation des agents du MEFSIN ayant adhéré au contrat référencé de la MGEFI est particulière. L'enjeu est d'assurer la poursuite de leur couverture prévoyance dans le cadre du projet d'accord interministériel que le Ministre de la transformation et de la fonction publiques a présenté à vos organisations « fonction publique » le 29 septembre dernier.

Comme vous, je pense que le couplage des risques santé et prévoyance est nécessaire pour assurer la continuité des prestations de protection sociale complémentaire des agents du ministère. J'ai porté sur ce point une demande expresse auprès de nos partenaires au niveau interministériel.

Soyez assurés que je suis pleinement mobilisé sur l'ensemble des volets de cette importante réforme en faveur des agents du ministère. J'espère qu'un accord de méthode pourra être signé lors de votre prochaine séance de négociation, le 9 novembre prochain.